

Guide scolaire

Généralités

La qualité et la propreté de l'eau sont contrôlées deux fois par jour par les agents et une fois par mois par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Le projet pédagogique proposé par les éducateurs de La baleine bleue est validé par l'éducation nationale.

Les éducateurs observent un suivi pédagogique tout au long du trimestre. Deux maîtres-nageurs sont assignés par bassin, un en enseignement et un en surveillance selon la réglementation en vigueur sur l'encadrement des groupes scolaires.

A la fin du trimestre, un livret de suivi du niveau de chaque enfant est remis à l'enseignant. Ce même livret est utilisé tout au long de sa scolarité.

Dans un souci éducatif et d'hygiène, nous préconisons de :

- Respecter rigoureusement les zones pieds chaussés et pieds nus
- Passer aux toilettes avant chaque séance
- Prendre une douche savonnée avant l'accès au bassin
- Passer dans le pédiluve (sans s'y baigner)
- Prendre une douche de rinçage après la séance
- Eviter les blessures mal cicatrisées et les gros rhumes
- Déceler chez les enfants les maladies de peau (verrues plantaires...) et les poux afin d'interdire l'accès au bassin s'il n'y a pas de traitement en cours
- Porter un maillot une pièce pour les filles et un slip de bain / boxer pour les garçons (pas de short de bain)
- Inscrire le prénom de l'élève sur le bonnet de bain pour améliorer les échanges entre les éducateurs et les enfants

Règles de base et de bon sens :

- Compter les élèves à l'entrée et à la sortie de chaque sas (déchausse, vestiaires, douches, bassins)
- Se déplacer calmement et sans courir avec l'ensemble du groupe
- Si un élève a besoin d'aller aux toilettes lors de la séance, un parent accompagnateur n'intervenant pas dans l'eau s'en charge
- Avant d'entrer dans l'eau, les enfants se rassemblent à un endroit convenu pour toutes les séances
- Le maître-nageur donne l'accord d'entrer à l'eau, une fois les parents accompagnateurs placés aux différents ateliers
- Au signal de fin de séance, rassembler les enfants pour débriefer et les compter

Parents accompagnateurs :

- Aucune photos ou films ne peuvent être pris sans l'accord explicite du personnel encadrant et uniquement pour une utilisation pédagogique
- Par soucis réglementaire et de progression de l'enfant, l'équipe pédagogique demande au minimum 3 parents accompagnateurs dans l'eau pour les grandes sections, 2 ou 1 parents pour une classe de CP. Le maximum étant de 4 parents accompagnateurs par classe dans l'eau.
- Les parents dans l'eau doivent être agréés ; ils restent sous la responsabilité de l'enseignant de la classe.

